



CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

Liste des délibérations examinées

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal (Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération n° 19/2020 du 09 juin 2020)

Les délibérations :

- ✓ N° 26/2023 Participation financière de la commune au prix des repas de la cantine – Année scolaire 2023-2024
Délibération approuvée
- ✓ N° 27/2023 Forêt communale : vente de coupe de bois en affouage parcelle 8, désignation des garants solidaires
Délibération approuvée
- ✓ N° 28/2023 Territoire d’Energie Hautes-Alpes SyME05 : Nouvelle modification des statuts
Délibération approuvée

Fait à Baratier, le 08 septembre 2023

Le Maire,

Christine MAXIMIN